



Communiqué

Dématérialisation et facilitation

3 nouvelles attestations fiscales en ligne

Poursuivant le processus de dématérialisation des procédures en vue de faciliter et simplifier les démarches fiscales des contribuables, la Direction Générale des Impôts a déployé trois nouvelles attestations en ligne.

Ces téléservices, accessibles aux contribuables adhérents aux services SIMPL de télédéclaration et de télépaiement des impôts en ligne, concernent :

- L'attestation d'imposition forfaitaire ;
- L'attestation de non-imposition à la taxe d'habitation et à la taxe de services communaux (TH-TSC) ;
- L'attestation de résidence fiscale.

Les intéressés peuvent, ainsi, demander et obtenir ces attestations par voie électronique, à partir du portail de la DGI à l'adresse : www.tax.gov.ma

**Pour toute demande d'information ou d'assistance,
prière de contacter le Centre d'information téléphonique de la DGI,
à l'adresse SIMPL@tax.gov.ma ou en appelant le 05 37 27 37 27.**